

LE DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

DRÔME ARDÈCHE FOOT

Procès Verbaux





Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 1

REUNION DU 19/09/2017

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Dominique REY,

DOSSIER N° 1

Match coupe René Giraud du 10/09/2017 opposant

PORTES Hte CEVENNES 3 / MONTELMAR FC 2

Suite au rapport de l'arbitre et de la feuille de match relatant l'abandon de terrain à la 70ème minute de jeu signifiés par le capitaine de l'équipe de PORTES HAUTES CEVENNES, la commission des Règlements déclare match perdu à l'équipe de PORTES HAUTES CEVENNES. L'équipe de MONTELMAR FC2 est qualifiée pour le tour suivant.

Le club de Portes Hautes Cévennes est amendé de 121,40 € pour le motif «**Abandon de terrain** »

DOSSIER N° 2

Match n° 19855269, Coupe René Giraud opposant

HOSTUN 2 / VALENCE FC 3 du 10/09/2017

- 1) Réserve d'avant match posée par le capitaine de l'équipe de HOSTUN sur la qualification de l'ensemble de l'équipe 3 de VALENCE FC 3 pour la participation d'un ou plusieurs joueurs ayant participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour.
Après vérification de la feuille de match Portes les VALENCE 3 / VALENCE FC 2 du 03/09/2017 coupe Xavier Bouvier, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à ce match.
- 2) Réserve d'avant match posée par le capitaine de l'équipe de HOSTUN sur la participation en équipe première du FC VALENCE lors de la dernière journée.
Cette réserve est non recevable car incomplète (pas de référence).
Cette dernière réserve est transformée en réclamation d'après match mais fait état d'un match pour l'équipe première du FC VALENCE en date du 02/07/2017 (cette date n'étant une date de championnat ou coupe).
La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de HOSTUN sera débité de 34,50 € pour frais de dossier.

Le secrétaire
Dominique REY

Le Président
Laurent JULIEN



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°9

REUNION DU 21 et 25 septembre 2017

Président : Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

Présents : Jacques MARON, Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, André GALLICE, Denis GLANDU, Stéphan MONTALBANO.

Excusé : Bernard DELORME (bientôt de retour)

A L'ATTENTION DES CLUBS

FMI :

Suite à la formation des équipes de D4, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Nous vous recommandons tenir à disposition l'impression du listing de vos joueurs afin de pouvoir établir une feuille de match papier en cas de défaillance de la FMI. Vous pouvez également utiliser FootCompagnon Dans ce cas nous transmettre vos résultats par mail à competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr au plus tard le lundi avant midi.

Vous avez la possibilité d'éditer les feuilles de match pré-imprimée ou les étiquettes par footclub : (Procédure: dans « menu, compétitions, éditions et extractions, rencontres, sélectionner poule, catégorie, cliquer sur feuilles de matchs ou étiquettes »)

D1 ET D2 ET PLANNING DES RENCONTRES

Responsable:

Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

Suite à la qualification pour le 5^{ème} tour de la Coupe de France de FOOT MONT PILAT et MONTELIMAR FC, les matchs FMP – OL VALENCE 2 et MONTELIMAR FC – ALLAN du 8 octobre sont remis au 29 octobre.

D3 ET D4 ET REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14

D5 ET CONTROLE FEUILLES DE MATCHS

Responsable :

Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50

D6

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75385.42.00 / 06.31.93.31.15

Les engagements en 1ere phase sont clos. Engagement possible en 2^{ème} phase à partir de fin janvier 2018

COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Responsable:

Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

Le match de 1^{er} tour de la coupe René Giraud non joué MONTELIER 2 - MOURS 2 se jouera le 27 septembre à 19h30 sur le stade de MOURS ST EUSEBE.

Le tirage du 2^{ème} tour prévu le 8 octobre est consultable sur le site du District

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

PLENIERE DU 6 SEPTEMBRE

Présents à la réunion : Denis GLANDU, André GALLICE, Michel POMMIER, ainsi que Stéphanie FEOUGIER Vice-Présidente du District, Roland ARNAUD Secrétaire Général, Sylvain FAUCUIT Directeur Administratif.

Excusé : Jacques MARON

5 clubs absents dont 1 seul excusé

Retour sur la saison 2016-2017

Beaucoup de matchs décalés ou remis

Champion FC CHABEUIL

Coupe Paul GATAUD : RHONE CRUSSOL 07

Challenge : AS PORTUGAIS DE VALENCE

Saison 2017-2018

13 équipes engagées : 14 si engagement à confirmer d'une équipe ROMANS

Nouvelles équipes : FC EYRIEUX EMBROYE, ASPTT VALENCE,

Arrêt de CRUAS

Rappel de la saisie des résultats sous 48 heures après la date de la rencontre et retour des feuilles de match au District dans le même délai, sous peine d'amende

Projet de l'utilisation de la FMI après la formation prévue le 21 novembre à 19H00 au siège du District

Coupe Paul GATAUD

1^{er} tour semaine du 28/10/2017

¼ de finale semaine du 21/01/2018

½ finale semaine du 09/06/2018

Finale le 16/06/2017 lieu à définir

Challenge Foot Diversifié

1^{er} tour semaine du 24/02/2018

¼ de finale semaine du 31/03/2018

½ finale semaine du 09/06/2018

Finale le 16/06/2017 lieu à définir

Licences

Seules les licences entreprises, loisirs et doubles licences sont autorisées.

Licences séniors libres ou vétérans interdites

VETERANS

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Stéphane MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

Infos club : Cette saison le nombre de poules est ramenée à 6 poules de 10 au lieu de 7 poules comme précédemment, cela engendrera quelques modifications, pour plus d'infos prière de contacter les responsables ci-dessus.

FUTSAL

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

PLENIERE DU 13 SEPTEMBRE

Présents à la réunion : Jacques MARON, André GALLICE, Michel POMMIER,

1 club absent AS ROMANS

Retour sur la saison 2016-2017

Champion : AS ROMANS qui monte en ligue

Désengagement en ligue de BOURG LES VALENCE

Saison 2017-2018

8 équipes engagées

ASPTT2, AS ROMANS 2, BOURG LES VALENCE, CHATUZANGE LE GOUBET, BBRM1 et 2, PONT LA ROCHE, VALENCE FC

8 équipes sont nécessaires pour que le 1^{er} du championnat accède en Ligue

Le 1^{er} tour de la Coupe Nationale aura lieu le 08/10/2017

Après échange avec les participants, il a été rappelé certaines règles de fonctionnement, notamment les matchs remis entre équipes, personnes à prévenir, formation d'arbitres, formation des éducateurs.

Les clubs n'utilisant pas la FMI continueront à remplir des feuilles de match papier. La date des formations FMI sera communiquée ultérieurement.

COMPTE RENDU PLENIERE DES DELEGUES DU 25/08/2017

Présents à la réunion : Jean François VALLET JF (Président du District Drome Ardèche), Pierre LONGERE et Daniel BRAJON (Laura Foot), Jacques MARON J (Président commission seniors et délégation), Thomas FONTANILL (Coordonnateur des actions citoyennes et lutte contre les incivilités) et les délégués officiels du District Drôme Ardèche de Football.

Remerciement pour sa présence à Akmar HERZI de la société BATI VILLA partenaire du District qui offre à chaque délégué une magnifique sacoche.

Ordre du jour :

- Mot d'accueil du Président du District Drome Ardèche.
- Accueil des nouveaux délégués.
- Bilan saison 2016 – 2017.
- Organisation de la saison 2017-2018.
- Modalités de désignation.
- Missions du Délégué.
- Rappel sur l'utilisation et le remplissage du rapport des délégués.
- Rappel sur l'utilisation de la FMI.
- Questions diverses.
- Intervention de Pierre LONGERE.

1/ Mot d'accueil du Président

M. Jean François VALLET a ouvert la réunion avec un discours de bienvenue et remercié Pierre LONGERE et Daniel BRAJON pour leur présence à cette plénière des délégués Drome Ardèche.

Il a ensuite remercié les élus et membres des commissions pour leur travail et leur implication tout au long de l'année. Pour terminer, Jean François VALLET a souhaité une bonne saison 2017 2018 à tous et a rappelé le rôle essentiel des délégués qui doivent véhiculer l'image du District par une tenue exemplaire.

2/ Accueil des nouveaux délégués

15 délégués officieront au cours de cette saison.

2 délégués n'ont pas été reconduits dans leur fonction.

Marie Noëlle FLANDIN, Djamel DJEDOU et Eric THIVOLLE ont été promus en Ligue.

La commission accueille 5 nouveaux délégués stagiaires qui suivront une formation sur le terrain avec des anciens délégués. Bernard BETTON, André BUISSON, Bernard DELORME, Joël KERDO et Stéphan MONTALBANO.

3/ Bilan de la saison 2016 - 2017

Jacques MARON dresse le bilan de la saison écoulée.

La cellule de désignation mise en place, composée de J. MARON, D. DJEDOU, E. THIVOLLE et T. FONTANILLS, a très bien fonctionné.

Les délégués ont été désignés sur les matchs à risques ciblés par Thomas et sur les demandes des clubs

Soit 322 matchs dont 24 matchs de jeunes, 2 féminines et 1 vétéran :

- 258 matchs à risques
- 58 demandes de clubs
- 6 ciblés par la cellule de désignation

Soit entre 24 et 28 matchs par délégués

La même organisation de désignation sera reconduite pour la saison 2017 – 2018

4/ Présentation de Thomas FONTANILLS sur le domaine de la prévention et de la saison écoulée.

- Bilan de l'observatoire des comportements (bilan chiffré des incidents et évolution des comportements)
- Retour sur le rapport type Word. Les délégués souhaitent un retour au rapport « Word » avec les menus déroulants. Rappel également de la gestion des rapports lors de chaque week-end. A la fin de chaque week-end de compétition, les délégués doivent envoyer par mail leur rapport à Jacques MARON, au District Drome Ardèche et à Thomas FONTANILLS. Ce dernier les traite pour voir les problèmes et les synthétise (système positif car meilleure connaissance des événements)
- Explication sur la méthode des désignations des matches à risque. Ceux-ci sont déterminés en fonction des 2 dernières saisons sur les événements antérieurs ou d'éventuelles équipes qui posent des problèmes. Attention aussi à la recrudescence des incidents chez les féminines
- Explication du nouveau système du bonus/malus pour cette saison test. Voir le règlement sur l'annuaire du District.

5/ Présentation des rôles et missions du délégué par Ph. AUBERT

- Rôles et missions des délégués avant, pendant et après la rencontre.
Pour plus de détails, se référer au diaporama de présentation ci-joint
- Il est précisé que pour les championnats D5 et D6 un seul délégué de terrains club est nécessaire

6/ Intervention de Pierre LONGERE

- Présente Daniel BRAJON Délégué Fédéral et membre de la Commission régionale de délégation
- Remercie le District Drome Ardèche pour les candidatures des 3 nouveaux délégués de Ligue et les félicite pour cette promotion.
- Rappelle les rôles importants des délégués
- Remercie le District Drome Ardèche pour son accueil

Fin de la réunion à 19h50, et moment de convivialité pour terminer cette réunion.



PROCÈS-VERBAL N°7

Réunion du 22/09/17

Présents : Roselyne LAULAGNET, Sylvain BOUCHARDON, Philippe AUBERT, Salim BOUZIANE, Flavie CHANAS, Claude BRESSON , Robert ASTIER

INFORMATIONS AUX CLUBS

Feuilles de matchs :

Les feuilles de matchs et les étiquettes ne sont pas données par le District.

Vous devez les éditer par footclubs :

« dans menu , compétitions, éditions et extractions, rencontres, sélectionner catégorie, poule, cliquez sur feuille de matchs ou étiquettes »

Les feuilles de matchs du foot à 11 doivent être envoyées par courrier au District dès le lundi.

Adresse mail

Tous les courriers concernant la Commission des Jeunes devront être envoyés à la nouvelle adresse mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Modifications de calendriers

Vous pouvez par footclubs faire vos demandes d'avancement de vos matchs au samedi. La réponse doit être donnée par les clubs sollicités 12 jours avant la date du match.

Dans tous les cas pensez de bien indiquer l'horaire du match.

Toutes demandes de modifications de jour de la rencontre hors délai ne sera pas acceptée.

ENTENTES

Roselyne LAULAGNET – Port : 06.11.15.53.93

Attention

Toutes les demandes d'ententes doivent arriver avant les premières journées de championnat.
Le premier club cité gère l'entente

Ententes autorisées

- U 17
SAVASSE – LA VALDAINE
- U 15
CHABEUIL – MONTVENDRE
- U 13
CHATELET – SERRIERES SABLONS

- U 11
ALLAN – MALATAVERNE
- U 9
ALLAN - MALATAVERNE
- U 7
ALLAN- MALATAVERNE

TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59
Port : 06.78.52.42.59

Autorisation de tournois accordée

- EYRIEUX EMBROYE
U 13 le 02/06/18
U 11 le 03/06/18

CATEGORIE U 9 et U 7

Responsable :
Sylvain BOUCHARDON : Port : 06.71.05.96.54

Les poules provisoires sont disponibles sur le site rubrique documents

Des modifications seront apportées lors des réunions plénières du foot d'animation.
Pour tous renseignements contactez Sylvain Bouchardon et envoyez vos demandes par mail.

Les coordinateurs des poules doivent envoyer rapidement les dates des plateaux.

CATEGORIE U11

Responsable :
Philippe Aubert - Port: : 06 80 92 81 87
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courrier reçu : ES SARRAS ST VALLIER, AS DOLON, US PEYRINS, FC CHATELET, IH HERBASSE, ST PRIVAT JS, ES MALISSARD, FC ALIXAN.

Lieux des rencontres : Les clubs sont priés de noter que les plateaux U11 organisés par le FC CHATELET se dérouleront au Stade d'Andancette, (Espoirs Poule C et Bourgeons Poule C).

Calendriers : Les calendriers actualisés sont disponibles sur le site du District en rubrique « Documents/Documents/Documents FOOT D'ANIMATION. »
Ces nouveaux calendriers portent les modifications enregistrées sur l'ensemble des PV.
Les modifications portent donc sur les poules suivantes :

- Promotion: Poule B.
- Espoirs: Poules A, C.
- Bourgeons : Poules A, B, C, E, J, N, et Q.

Les clubs sont priés de prendre note des modifications suivantes :

Promotion :

Poule B : Exempt 95 remplace SARRAS ST VAL 1.

Espoirs :

Poule A : AS DOLON 1 remplace Exempt 11.

Poule C : SARRAS ST VAL 1 remplace Exempt 14.

Bourgeons :

Poule E : Après le retrait de SARRAS ST VAL 2 (Voir PV n°6 du 15/09/17) et le retrait de IH HERBASSE 1 acté dans ce PV, nous reversion les 4 équipes restantes dans les poules suivantes :

Poule A : ES NORD DROME 2 remplace Exempt 26,

Poule B : LARNAGE SERVES 2 remplace Exempt 27,

Poule C : HAUTERIVES GS 2 remplace Exempt 29,
ST UZE AS 1 remplace Exempt 30.

En conséquence, également le club de VILLEVOCANCE passe de la Poule B à la Poule D

Poule B : Exempt 93 remplace VILLEVOCANCE AS 1

Poule C : AS DOLON 3 remplace AS DOLON 1.

Poule D : VILLEVOCANCE AS 1 remplace Exempt 31.

Poule E : Retrait de IH HERBASSE 1.

Poule J : ES MALISSARD 1 remplace Exempt 39
ES MALISSARD 2 remplace Exempt 40.

Poule N : VENCE ET BERRE 1 remplace Exempt 97.

Poule Q : Exempt 94 remplace ST PRIVAT JS 2.

RAPPEL : Lorsque le club recevant est un exempt c'est le premier club visiteur identifié qui devient club support du plateau.

L'horaire officiel des plateaux est samedi 14h00. Il est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin. Dans ce cas le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

Feuille de matchs :

Pour permettre le suivi de l'activité, le retour des feuilles de matchs vers le District est un impératif après le déroulement des plateaux et dans les meilleurs délais. La commission des jeunes doit également être informée du non déroulement d'un plateau par l'expédition de ce document argumenté.

A compter de la saison 2017-2018, les feuilles de plateau seront scannées par le club recevant et envoyées au district à l'adresse suivante : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les feuilles de matchs sont disponibles sur le site du District en rubrique « documents ».

Prochains plateaux : Samedi 07 Octobre 2017

CATEGORIE U13

Responsable :

Salim BOUZIANE - Port : 07.60.48.77.32 Feuilles de matchs

Modifications de calendriers :

Vérifiez régulièrement le site du District ou footclubs

Excellence

Poule B

Retrait de ROMANS PS 1

Promotion d'excellence

Poule E

Retrait de BBRM 2

ROMANS PS prend la place de BBRM 2

Poule I

FC MONTELMAR 3 prend la place de l'exempt

Poule J

MEYSSE 1 prend la place de l'exempt

1^{ère} division

Poule D

Retrait de SERRIERES SABLONS 1

Poule F

BBRM 2 prend la place de BBRM 3

Poule H

FC MONTELMAR 4 prend la place de FC MONTELMAR 3

Poule I

Retrait de SUD ARDECHE 4

Poule J

Retrait de VALS LES BAINS 2

LABLACHERE 2 prend la place de VALS LES BAINS 2

Poule K

MEYSSE 2 prend la place de MEYSSE 1

La feuille de match des U 13 doit être récupérée par le club recevant dans la rubrique « documents » et doit être **scannée et envoyée au District** sur la nouvelle boîte mail dans les 48 h (adresse ci –dessous).

Utilisez un stylo noir obligatoirement, sinon feuille ilisible.

N'oubliez pas de coller l'étiquette ou de compléter les renseignements demandés.

Vous devez obligatoirement rentrer le score avant le lundi midi

Si un match est reporté, vous devez prévenir le District et nous faire connaître la nouvelle date choisie en accord entre les 2 clubs.

Adresse mail

Tous les courriers concernant la Commission des Jeunes devront être envoyés à la nouvelle adresse mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Demandes de modifications de match

Attention : De nombreuses demandes de modifications d'horaire sont faites par footclubs
Les clubs sollicités doivent y répondre rapidement

Coupe U 13 à 8

Le 1^{er} tour de la coupe U 13 garçons aura lieu **le 30/09/17 à 15h**

La 1^{ère} équipe nommée organise le plateau.

*Le club recevant doit prévenir les autres clubs de la poule pour tout changement d'horaire.
Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.*

Avant chaque plateau, effectuer l'épreuve de jonglage ; cette épreuve est obligatoire.

Les équipes qui ne font pas l'épreuve de jonglage ne peuvent pas participer au plateau.

50 contacts des pieds sans surface de rattrapage, départ libre (sol ou à la main)

20 têtes

Chaque joueur a droit à 2 essais

Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match jonglent

Le total **des 8 meilleurs** est pris en compte pour chaque équipe

La comptabilité est faite par les joueurs de chaque équipe en présence des éducateurs : les n° 1 ensemble, n° 2 ensemble...

En cas d'égalité à la fin du plateau, **l'équipe qui a le plus grand total aux jongles est déclarée vainqueur.**

ATTENTION : Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.

Vous devez télécharger les feuilles de matchs spécifiques coupe en double exemplaires ainsi que les feuilles de résultats sur le site dans la rubrique documents puis documents compétitions et les envoyer dès le lundi au District par courrier (seules les feuilles de matchs de championnat sont scannées)

Attention : Quelques modifications ont été apportées depuis la parution des poules.

Consultez le PV N° 6 du 15/09/17

Poule 15

Retrait de SERRIERES SABLONS

Poule 18

Retrait de MALISSARD 2

Poule 23

Retrait de CORNAS 2

Poule 36

ANCONE 2 prend la place de l'exempt
Plareau organisé par MALISSARD 2

Poule 49

Retrait de SAINT GERVAIS 1

Poule 50

Retrait de VALS LES BAINS 2

Poule 53

Retrait de SUD ARDECHE 3

Poule 54

SAINT GERVAIS 1 organise le plateau

CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99

Modifications de calendriers

Poule A

LE CHEYLARD 2 prend la place de l'exempt

Poule C

Retrait de CHATEAUNEUF SUR ISERE 2

VALENCE FC 2 prend la place de CHATEAUNEUF SUR ISERE 2

Poule D

Retrait de VALLON PONT D' ARC 1

Retrait de LABLACHERE 1

MELAS LE TEIL 1 prend la place de VALLON PONT D'ARC 1

Poule E

Retrait de MELAS LE TEIL 1

Coupes QUINTIN et PESTRE

Le tirage des coupes a été effectué par Robert ASTIER, responsable des tournois.

Le premier tour aura lieu le 30/09/17

Les matchs sont disponibles dans la rubrique « Compétitions – coupes ».

U 15 à 8

La feuille de match simplifiée est disponible sur le site dans la rubrique « documents ».

Elle doit être scannée et envoyée au District à la nouvelle adresse mail dans les 48 h.

N'oubliez pas de coller l'étiquette ou de compléter les enseignements demandés.

Vous devez écrire au stylo noir.

Modifications de calendrier

Retrait de SAINT ROMAIN DE SURIEU 2

BBRM 2 prend la place de SAINT ROMAIN DE SURIEU 2

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Les U 12, U 13, U 14 et U 15 peuvent jouer dans ce championnat

Attention

Les U 11 et les u 16 ne peuvent pas participer à ce championnat.

La feuille de match simplifiée est disponible sur le site dans la rubrique « documents ». Elle doit être scannée et envoyée au District à la nouvelle adresse mail dans les 48 h.

N'oubliez pas de coller l'étiquette ou de compléter les enseignements demandés. Vous devez écrire au stylo noir.

CATEGORIE U17

Responsable :

Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57

Coupes VIVIER BOUDRIER

Le tirage des coupes a été effectué par Philippe AUBERT responsable U 11 et futsal

Le premier tour aura lieu le 01/10/17

Les matchs sont disponibles dans la rubrique « Compétitions – coupes »

Pensez dès maintenant à faire les modifications de calendriers.

Tous les clubs n'étant pas formés à la FMI , utilisez lune feuille de match.

CATEGORIE U19

Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93

FUTSAL JEUNES

Philippe Aubert

Tél : 04 75 04 30 38 - Mobile : 06.80.92.81.87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N°6

La commission vous informe que cette saison aucune feuille de match à 8 comme à 11 ne sera envoyée merci d'imprimer la feuille de match via foot club.

Vous avez la possibilité d'éditer les feuilles de matchs pré imprimées ou les étiquettes par footclubs :
dans « menu, compétitions, éditions et extractions, rencontres sélectionner catégorie, poule, cliquez sur feuille de matchs ou étiquettes »

CHAMPIONNAT A 11

La commission vous rappelle que la FMI sera mise en application à partir du weekend du 30 septembre et 01 octobre sur l'ensemble des rencontres du championnat à 11.

Demande d'entente entre PONT LA ROCHE et ALIXAN

Clubs gestionnaire : PONT LA ROCHE

Accord de la commission.

CHAMPIONNAT A 8

Engagement de la PS ROMANS dans la poule B elle remplace l'exempt.

Le calendrier des matchs en retard de cette équipe est à jour.

FUTSAL

La commission vous informe de la formule de la Coupe Futsal 2017/2018 Trophée Jean Pierre Vaux.

Une seule date : le dimanche 21 janvier 2018, sur la journée, sur un seul site.

2 finales :

- Le matin, finale du foot à 8 avec 8 à 10 équipes (les 8 ou 10 premières équipes inscrites prises).
- L'après-midi, finale du foot à 11 avec 8 à 10 équipes (les 8 ou 10 premières équipes inscrites prises).
La qualification pour la finale régionale sera délivrée sur la finale de l'après-midi.

Les engagements sont ouverts par mail au district.

Les 10 premiers clubs engagés seront inscrits pour les finales.

Engagements reçus : **EYRIEUX EMBROYE, BARBIERES, MONTMIRAL**

La commission vous sollicite pour l'organisation de ces finales. Merci de nous contacter par courrier si vous disposez d'un gymnase avec tribune avant le 15 novembre 2017.

COUPE CAMOU WOLF ET DRESCHER TARDY

Comme la saison dernière, les équipes à 8 peuvent participer aux coupes à 11 seules ou en entente avec un autre club à 8.

Date limite d'engagement : **le 10 décembre 2017.**

Les équipes à 11 sont automatiquement inscrites.

Cette saison le champion d'excellence à 11 jouera la coupe.



Commission Terrains et Equipements

PROCÈS-VERBAL N° 01

Réunion du 20 septembre 2017

Présents : RICHARD Jimmy, PALACIN Gérard, M FLANDIN Daniel, MONFORT Jean Marie, MARTINEZ Emile, ABANOZIAN Rémy.

Excusé : LEFEBVRE Roger

Correspondant Horizon Bleu : D'AGOSTINO Dominique

COURRIERS RECUS DE LA LIGUE

Classement d'éclairage

* Niveau E5 :

VALENCE : Stade Briffaut – NNI. 263620602

Niveau E5 – 152 lux – CU 0.72 – Emini / Emaxi 0.50

Rapport de visite effectué par MM. MONFORT et PALACIN- Classement jusqu'au 4 Septembre 2018.-

Valence : Stade Briffaut (facturé 50 Euros)

DOSSIERS EN COURS

- CORNAS terrain annexe pour homologation. (dossier suivi par M MONFORT)
- CHATEAUNEUF SUR ISERE : tests du terrain synthétique à faire avant déclassement (Urgent).
- CHARMES SUR RHONE : terrain synthétique et éclairage à homologuer (dossier suivi par M MARTINEZ)
- MONTELIMAR stade Bagatelle pour homologation des installations (dossier suivi par M MARTINEZ)
- DONZERE éclairage : facturé 50 euros (dossier suivi par M MARTINEZ)
- ROCHEGUDE : vérification des mains courantes (dossier suivi par M MARTINEZ)
- COLOMBIER / ST BARTHELEMY (M FLANDIN prendra contact avec la mairie)
- VERNOUX : attente du dossier d'éclairage (facturé 50 euros) (dossier suivi par M FLANDIN)
- CROIX DU FRAYSSE dossier en attente (dossier suivi par M FLANDIN)
- DIE en attente du courrier de la mairie (dossier suivi par M PALACIN)
- ROUSSILLON terrain et éclairage homologation à faire avant 17/12/17. (dossier suivi par M PALACIN)

COURRIER ENVOYE A LA LIGUE

SAINT AGREVE : rapport d'essais des tests de qualités sportives concernant le terrain synthétique du stade Intercommunal a été transmis à la LAURAF.

DOSSIERS D'ÉCLAIRAGE A TRAITER

1) Eclairages à faire en 2017 par Mr MARTINEZ et LEFEBVRE :

Classement E5 : - **SAINT-PRIVAT** stade municipal (échéance **02/11/17**),
- **LUSSAS** stade municipal (échéance **30/11/17**),
- **UCEL** stade MARQUAND (échéance **05/12/17**).

Classement E11 : - **VESSEAUX** stade de l'Hermas (échéance **02/11/17**),
- **SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES** stade municipal (échéance **02/11/17**),
- **VALLON PONT D'ARC** stade municipal (échéance **30/11/17**).

Eclairages à faire en 2018 par Mr MARTINEZ et LEFEBVRE : Classement E5

AUBENAS stade Ripotier Nord (échéance **25/01/18**), **PUY SAINT MARTIN** stade de Guy de ST MARTIN (échéance **30/01/18**), **VEYRAS** stade de la Combe (échéance **20/02/18**)

2) Eclairages à faire en 2017 par Mr FLANDIN et PALACIN :

Classement E5 : **ANNEYRON** stade Lafuma (échéance **28/11/17**)

Classement E11 : - **EPINOUBE** stade municipal (échéance **02/11/17**),
- **HAUTERIVES** stade municipal (échéance **02/11/17**),
- **JARCIEU** stade du Dolon (échéance **02/11/17**),
- **VERNOUX EN VIVARAIS** stade municipal (échéance **30/09/17**),
- **MOURS SAINT EUSEBE** terrain synthétique (échéance **07/11/17**),
- **LE CHEYLARD** stade de la Palisse 2 (échéance **21/12/17**),

Eclairages à faire en 2018 par Mr FLANDIN et PALACIN :

Classement E5 : - **BOULIEU LES ANNONAY** stade Martin (échéance **30/01/18**)
- **CHANAS** stade municipal (échéance **13/02/18**)
- **TOURNON SUR RHONE** terrain synthétique (échéance **20/03/18**),

Classement E11 : - **MAUVES** stade municipal (échéance **22/02/18**)
- **LARNAGE** stade municipal (échéance **28/02/18**)
- **LAMASTRE** stade municipal (échéance **28/02/18**)

3) Eclairages à faire en 2017 par Mr MONFORT et PALACIN :

Classement E5 : **PONT DE L'ISERE**, **CHATEAUNEUF SUR ISERE**

Classement E11 : **SOYONS** stade municipal (échéance **26/09/17**), **CHARMES SUR RHONE** terrain herbe (échéance **21/12/17**).

Eclairages à faire en 2018 par Mr MONFORT et PALACIN : ALIXAN (25/04/18)

RAPPEL

- **Les clubs de 1^{ère} Division du District Drôme Ardèche de Football susceptibles de monter en Promotion d'excellence au terme de la saison 2017-2018 doivent avoir leurs terrains classés en niveau 5 et avoir un éclairage homologué E5 pour les rencontres en nocturne.**
- Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité.
La responsabilité de la mairie est engagée en cas d'accident.
- pour les compétitions en Drôme-Ardèche, **aucune dérogation ne sera accordée pour la saison 2017-2018**, seul un éclairage homologué permettra les rencontres en nocturne : classement EF11 (ex E6).
Les éclairages classés sont consultables sur FOOT 2000.

Tout nouveau projet concernant l'éclairage doit respecter la procédure suivant :

- Demande d'avis préalable adressée au District Drome-Ardèche de Football
- Constitution du dossier de demande d'avis préalable
- Procédure de demande de classement d'éclairage
- Classement d'éclairage.

RESPONSABLES SECTEURS :

- **M. MARTINEZ** : secteur **4, 3** (Terrains ci-joints : FC RHONE VALLES, FC EYRIEUX EMBROYE, FC MONTAGUT, CF ENTREPRISES TOULAUDAINES, AS ST JULIEN LABROUSSE), **11 et 12**.
- **M FLANDIN** : secteur **2, 3** (Terrains ci-joints : AS ALBOUSSIERE, FC CHEYLARD, AS GILHOC /ORMEZE, ST BARTHELEMY LE PIN, AS MARTINOISE (Saint martin de Valamas), AS DU PIC (Corpo), AMS DE VERNOUX, GROZON) et **8**
- **M PALACIN** : secteur **1 et 7**
- **M LEFEBVRE** : secteur **5 et 6**
- **M MONFORT** : secteur **3** (Terrains ci-joints : AS CORNAS, FL GUILHERAND GRANGES, RHONE CRUSSOL FOOT 07, UNION SPORTIVE FOOTBALL GRANGEAIS, VIVARS C SOYONS), **9 et 10**

Prochaine réunion de la commission le 18 octobre 2017 à 18h30.



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 7

COURRIERS DES ARBITRES

- M. AROUI Hamouda : CM reçu, prompt rétablissement.
- M. COLISSON Arthur : CM reçu, prompt rétablissement.
- M. BEATTIE Elliot : Courrier reçu sur l'indisponibilité de votre fils Yoan, lu et noté.
- M. LE JEUNE Alan : CM reçu, prompt rétablissement.
- M. ELAKMAIRIE Mustapha : CM du 06/09/17 au 12/09/17 reçu.
- M. TEBESSI Quentin : Reçu votre démission du corps arbitral, la CDA vous remercie pour tous les services rendus.
- M. GHEBBARI Jimmy : Reçu votre CM pour la journée du 24/09/2017.

COURRIERS DES CLUBS

- US PEYRINOISE : Demande d'arbitre pour votre équipe en D5, le nécessaire sera fait suivant disponibilités.
- ES LE LARIS : Demande d'arbitre pour votre équipe D5, le 1/10/17, le nécessaire sera fait suivant disponibilités.

ARBITRES AMENDES

Voici la liste des arbitres amendés pour absences aux AG les 2/3 et 11 septembre 2017. Pour votre information, la prochaine séance de rattrapage a lieu le 14 octobre à 13h00 au Stade MISTRAL à GUILHERAND-GRANGES.

MOURELON Raphael	25 Euros
AMEUR Zouhaier	25 Euros
EL METTALSSI Zakaria	25 Euros
BESSION Thomas	25 Euros
HOUSSET Robin	25 Euros
ANDRE Etienne	25 Euros
BERNARD Valentin	25 Euros
BEZZERROUKI Sofiane	25 Euros
KRAU Basile	25 Euros
KUBALA Antoine	25 Euros
MELOUKI Yanis	25 Euros
ORHAN Embre	25 Euros
TELALI Nabil	25 Euros
ZAHRI Nahel	25 Euros

INFORMATIONS A L'ATTENTION DES ARBITRES

Rappel : Les indispositions sur votre compte MyFFF sont prises en compte au plus tard 15 jours avant la rencontre.

Toutes correspondances ayant un rapport avec la Commission de l'Arbitrage doit être faite sur la nouvelle boîte mail de la CDA : arbitres@drome-ardeche.fff.fr ou au 04.75.84.51.09.

FORMATION DES ARBITRES-ASSISTANTS AGREES LIGUE ET DISTRICT

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la réunion annuelle de formation des Arbitres-Assistants agréés Ligue et District aura lieu le samedi 30 septembre 2017 à GUILHERAND-GRANGES.

Rendez-vous à 8h00 très précises (stade des Combes). La réunion prendra fin à 13h30.

Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot.....) ainsi que le matériel prise de note. La présence à cette demi-journée de formation est **OBLIGATOIRE**.

Par ailleurs, tous les arbitres centraux qui manifestent un intérêt pour la fonction d'arbitre-assistant peuvent assister à cette matinée de formation.

Ordre du jour :

- Expérimentation du nouveau module spécifique arbitre-assistant
- Questionnaire des connaissances théoriques (Q.C.M.)
- Parole aux arbitres assistants

LISTE DES ARBITRES ASSISTANTS COVOQUES

AIT BTAL	NAJIM	District Assistant 1
AROUI	HAMOUDA	District Assistant 1
AYDIN	AYDIN	District Assistant 1
BENOIT	CHRISTOPHE	District Assistant 1
CARTILLIER	HERVE	District Assistant 1
GRASSET	GUILLAUME	District Assistant 1
GRUAU	CHRISTOPHE	District Assistant 1
MILHES	NICOLAS	District Assistant 1
PARTAMIAN	REMI	District Assistant 1
ROUBI	FREDERIC	District Assistant 1
DA SILVA	PATRICE	District Assistant 1
TOURELLE	CYRILLE	District Assistant 1
ZERGIT	MOHAMED	District Assistant 1
AMARA	MOHSEN	District Assistant 2
ASTIER	ANTOINE	District Assistant 2
BASKAL	SULYMAN	District Assistant 2
COLISSON	ARTHUR	District Assistant 2
ELAKHMAIRI	MUSTAPHA	District Assistant 2
GALOYAN	ARTHUR	District Assistant 2
LE JEUNE	ALAN	District Assistant 2
LOMBARD	LOIC	District Assistant 2
MARMEY	ISABELLE	District Assistant 2
MONTAGNON	NOEMIE	District Assistant 2
PRADON	BASTIEN	District Assistant 2

« LE FOOTBALL ET SES REGLES » EDITION 2018

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » édition 2018 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

Statut de l'Arbitrage au 21/09/2017 (Uniquement les clubs en infraction)

CLUBS	Arbitres Manquants	Années d'Infractions	Mutés Autorisés	Observations
ALIXAN	1	1	4	
ALLEX	1	1	4	
ANNONAY	1 Jeune	1	4 Jeunes	
ANTRAIGUES	1	2	2	
BATHERNAY	1	2	2	
BEAUFORT/GERVANNE	1	2	2	
BERZEME	1	1	4	
ST RESTITUT	1	1	4	
BOURDEAUX	1	1	4	
CHAVANAY	1 M + 1 S	1	4 S	
CHOMERAC	1	2	2	
US 2 VALLONS	1	2	2	
CORNAS	1	1	4	
LA COUCOURDE	1	2	2	
CREST AOUSTE	1 Jeune	2	2 Jeunes	
CAMBODIA	1	2	2	
DAVEZIEUX	1 Jeune	1	4 Jeunes	
DIOIS FC	1	2	2	
FELINES ST CYR	1	2	2	
VALLEE DE L'OUVEZE	1	4	0	Montée interdite
HAUTERIVES	1	1	4	
LA BASTIDE	1	2	2	
AS VERCORS	1	2	2	
LABLACHERE	1	1	4	
LAPEYROUSE	1	4	0	Montée interdite
MELAS LE TEIL	1	1	4	
VIVIERS	1	2	2	
RHONE VALLEE	1 Jeune	1	4 Jeunes	
JS LIVRON	1	2	2	
LORIOU PASSION	1	2	2	
LUC EN DIOIS	1	1	4	
MALATAVERNE	1	1	4	
MALISSARD	1	1	4	
MONTELMAR US	2 M + 1 J	1	2 S et 2 J	
MONTVENDRE	1	1	4	
MOURS	1	1	4	
ORGNAC	1	4	0	Montée interdite
RHODIA	1	3	0	Montée interdite en Jeune
PONT LA ROCHE	1	1	4	
CENTRE ARDECHE	1	1	4	
ROCHEGUDE	1	2	2	
ROMANS SC	1	2	2	
AS ROMANAISE	1	1	4	
RUOMS	1	1	4	
SAUZET	1	2	2	
SALAISE	1	1	4	
SARRAS	1 Jeune	1	4 Jeunes	

DISTRICT DRÔME ARDECHE DE FOOTBALL

SAVASSE	1	1	4	
ST ALBAN AURIOLLES	1	2	2	
ST BARTHELEMY DE VALS	1	1	4	
LE LARIS MONCHENU	1	2	2	
GR PEYRINS - ST DONAT	1	2	2	
ST JULIEN LA BROUSSE	1	15	0	Montée Interdite
ST MARTIN DE VALAMAS	1	3	0	Montée Interdite
ST JULIEN MOLIN MOLETTE	1	1	4	
ST JUST ST MARCEL	1	2	2	
ST PRIEST	1	3	0	Montée Interdite
ST REMEZE	1	4	0	Montée Interdite
VAL D'AY	1 Jeune	3	0 Jeunes	Montée interdite en Jeune
GR HERMITAGE-TOURNON	1	1	4	
VALENSOLLES	1	2	2	
BORUSSIA VALENCE	1	1	4	
FRANCO-COMORIENNE	1	1	4	
MAHORAIS VALENCE	1	3	0	Montée Interdite
VALLON PT D'ARC	1	1	4	
LES VANS	1	2	2	
BERG HELVIE	1	1	4	